

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 7 Juin 2017

*-Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mr Jacques LOUIS (excusé).*

*-Secrétaire de la séance : -Mr Philippe DUVAL.*

**1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 6 Avril 2017**, Mr le Maire ouvre la séance et donne quelques informations depuis cette dernière réunion :

a. **Le repas des Aînés fut d'excellente qualité** et a donné entière satisfaction.

b. Mme Ginette BEUGNET qui a souhaité rencontrer le conseil municipal le mardi 2 Mai, n'est plus candidate aux élections législatives.

c. La **demande de nouvelles participations financières (4 490 €)** pour les charges scolaires concernant les N.A.P et la surveillance de la cantine par la **commune de COULOMBY** est annulée après réunion entre les trois maires et les élus en charge des affaires scolaires. Une convention entre les trois communes du R P I sera établie pour Septembre.

d. Le dernier devis reçu pour la **mise en conformité de la protection foudre à l'église** s'élève à 10 324.56 € TTC (Société Huchez). Les travaux seront donc attribués à l'entreprise **Indélec**, la moins chère pour un montant de **8 166€ TTC**.

e. Le **nouvel enrobé du groupe scolaire** sera réalisé à compter du **16 Août** par l'entreprise Ducrocq TP de Nielles les Bléquin. La D E T R, le fonds de soutien à l'Investissement et une aide parlementaire de notre sénateur ont été obtenus.

**2) L'ordre du jour est relu :**

**a) Permanences du Bureau de vote pour les élections législatives des 11 et 18 Juin :**

Après délibération, il est décidé de 5 créneaux horaires de 2h avec 15 assesseurs. Les conseillers municipaux absents seront remplacés par des électeurs volontaires.

**b) Décision modificative au BP Commune 2017 :**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de reprendre au **compte 001 une recette de 1 767.18€** (excédent de financement en investissement sur 2016) ; et d'ajouter pour l'équilibre du budget, au compte 21534 « éclairage public » une dépense d'un montant équivalent.

**c) Manifestation du 14 Juillet :**

Après délibération, il est décidé d'organiser à 11h une **cérémonie religieuse**, puis un **dépôt de gerbe** au monument aux morts .Ensuite, un **dictionnaire ou un chèque « livre »** ( au choix ) sera remis aux entrants en 6ème. Des **friandises et un vin d'honneur** seront offerts par la municipalité

**d) Ducasse des 29/30/et 31 Juillet :**

Comme chaque année, l'A S C S proposera une randonnée pédestre le samedi 29, un concours de pétanque le 30 matin, un repas dansant le soir. Le Comité des fêtes organisera la brocante du dimanche. Le centre de loisirs présentera son spectacle le lundi 31 vers 18h. La municipalité prendra en charge les attractions foraines, le feu d'artifice et le concert de Melle Gaëlle Duvivier originaire de la commune. Des tickets pour les manèges seront offerts par l'A S C S le lundi soir aux enfants présents.

**e) Investissements 2017 :**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'avancement des investissements programmés cette année : **-Le dossier de la défense Incendie n'évolue pas**. Le Conseil Départemental n'a pas encore statué sur son aide financière. Par ailleurs, une réponse définitive est attendue pour déterminer le lieu exact de la citerne souple à l'entrée « Est » du village ; **-Les travaux d'enrobé (Cour de l'école et voies communales)** sont programmés pour la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'Août ; **-L'Audit de l'éclairage public** a été réalisé. L'ajustement des différents **contrats** amènerait une économie de **1 069 € HT par an**, le remplacement de **43 lampes vétustes** permettrait **un gain de 742 € HT par an**.

**L'investissement de la commune, subventions de la F D E déduites, serait d'un montant total de 6 880€ HT.** Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **accepte ces travaux d'éclairage public et autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires ; – les travaux de rénovation des dépendances pour l'ouverture du bistrot de pays multi-services avancent peu à peu. Une ouverture provisoire est cependant souhaitée pour la ducasse.**

**f) Centre de loisirs :**

Une directrice a été trouvée : Mme Véronique Leroy et les animateurs recrutés. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide **d'accorder les mêmes indemnités que l'année précédente.** Deux navettes assureront la liaison entre Nielles et Senninghem. Un nouveau tarif est établi en tenant compte des observations formulées par la CAF du Pas de Calais :- quotient familial et -nombre d'enfants par famille

**e) Questions diverses :**

**1.** Mr le Maire rappelle au conseil municipal la **réunion d'information sur le P L U I** à Esquerdes.

**2. L'organisation des N A P pour Septembre 2017** est évoquée. L'équipe pédagogique du R P I souhaite revenir à la semaine des quatre jours. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant :

- 1. la difficulté de mettre en place, en milieu rural, des activités de qualité pour les enfants ,
- 2. le souhait des enseignants, décide de demander dès la parution du décret, le **retour à la semaine des quatre jours.** Les animateurs seront informés de cette décision. L'organisation d'un accueil des enfants le mercredi est évoqué. Un sondage sera réalisé auprès des parents d'élèves du RPI.

**3.** Si l'**arrêt de travail de Mr G Lorthioy** se prolonge, il est décidé de contacter l'ESSAD de St Martin au Laërt et Campagne services afin d'obtenir un devis pour l'entretien des espaces verts.

**4.** Le **nouveau zonage de l'Assainissement du syndicat des eaux d'Alquines** est accepté par le conseil municipal. Par ailleurs, la commune de Quesques pour le hameau du Verval s'est retirée.

**5.** La renégociation du contrat de location des copieurs se poursuit.

**6. Désormais, la location de la salle d'Activités** ne sera effective qu'à compter **du dépôt en mairie des deux cautions demandées (300€ + 100€) et de l'attestation d'assurance.** Pour une **annulation de dernière minute, le motif doit être justifié !**

*Le Maire, C TELLIER*